

« AU BOUT DU RÊVE »

19ème FESTIVAL DU FILM D'AVENTURE DE LA REUNION

du 25 Avril au 13 mai 2023

Règlement

Article 1 : dates

L'Association « Au Bout du Rêve » organise le **19ème Festival du Film d'Aventure de La Réunion** qui se déroulera **du 25 Avril au 13 mai 2023**.

La soirée d'ouverture aura lieu le samedi 29 avril, où seront projetés les films hors compétition. Les films en compétition seront programmés entre le 3 et le 13 mai 2023. La compétition est ouverte tant aux cinéastes professionnels qu'aux cinéastes amateurs.

Article 2 : thème

Les films **DOCUMENTAIRES** présentés peuvent traiter de tout sujet ayant trait à la notion d'aventure, qu'elle soit sportive, humaine, ou autre. Les films sélectionnés sont ceux qui représentent selon nous la devise de l'association : aller au bout de ses rêves à force d'audace et de détermination.

Article 3 : inscription des films

Les films soumis à la sélection devront parvenir au plus tard le 17 février 2023 via un lien privé inscrit sur le site web www.auboutdureve.fr

Le bulletin d'inscription dûment complété devra également parvenir à cette même date au plus tard.

Les films reçus seront soumis à un comité de sélection.

Article 4 : films sélectionnés

Les films sélectionnés en compétition seront projetés lors de trois séances publiques : deux au théâtre du Tampon (600 places) et une au Théâtre de St Denis (850 places). Avec l'autorisation du producteur, 4 séances supplémentaires pourra avoir lieu pour les scolaires.

4 films seront programmés hors compétition pour la soirée d'ouverture du festival sur la plage de Cap Homard à St Gilles. Estimation de fréquentation : 7 000 personnes.

Les producteurs des films sélectionnés devront fournir dès l'avis de sélection :

- **au minimum 3 photos (300 dpi)** illustratives du film et accompagnées du copyright correspondant. La publication de ces photos sera considérée comme autorisée et gratuite pour les besoins exclusifs du festival (tous lieux, supports de diffusion, réseaux sociaux liés à la diffusion, à la communication et à la promotion du Festival)
- **le teaser.**

Le support de projection devra parvenir au plus tard 1 mois avant le début du festival, soit le **24 Mars 2023 au plus tard** au format **HD codec H264 (1920 x 1080) - débit >= 15 mb/s** sur clé USB, DD ou par téléchargement.

Adresse mail : nat.verlinden@gmail.com

Article 5 : droits

La personne procédant à l'inscription du film auprès du Festival qu'il soit producteur, réalisateur, aventurier ou autre, garantit le Festival qu'il est titulaire de l'ensemble des droits permettant la diffusion du film dans le cadre du festival. Il garantit également le festival de toute instance ou action qui pourrait être entamée à l'encontre du festival par un tiers prétendant disposer de droits au sens du code de la propriété littéraire et des conséquences pécuniaires éventuelles des dites instances et actions.

Le montant des droits de diffusion du film sera décidé en concertation avec le distributeur en amont du festival.

Article 6 : Prix du public

Les films sélectionnés en compétition concourent pour le « **Prix du Public** » d'une valeur de **700 €** destiné au réalisateur du film.

Article 7 : Prix des collégiens

Les films sélectionnés en compétition concourent également pour le « **Prix des collégiens** » attribué par plusieurs classes de 3^{ème} d'un collège de l'île ayant suivi une formation de critique de films de 8h. Ce prix est d'une valeur de **500 €**

Article 8 : invitations

Le festival se réserve le droit d'inviter à La Réunion les aventuriers des films. Ceux-ci seront invités à répondre aux questions du public à l'issue de la projection de leur film.

Article 9 : engagement

L'inscription des films implique l'acceptation de toutes les conditions établies par ce règlement.